

Les entreprises exportatrices, cœur de la cible

2020-03

Namur, le 5 octobre 2020.



Photo Dreamstime (c) Khunaspix

Dans notre chronique précédente, nous avons insisté sur la nécessité d'un "plan de relance" en deux volets, d'abord préserver les capacités productives existantes et saines, ensuite développer de nouvelles capacités productives. Ce second volet a dû paraître très réducteur à bien des lecteurs. Les chantiers qui s'ouvrent devant le Gouvernement wallon sont en effet bien plus larges. Ce raccourci voulait simplement signifier que, sans cette augmentation des capacités productives, le Gouvernement ne trouvera pas les moyens de réaliser son programme, ou au prix d'un déficit risqué des finances publiques régionales.

Les grands chantiers du Gouvernement

Reprenons par le détail. Le Gouvernement wallon doit faire face à plusieurs défis. Tout d'abord ceux qui ont été amplifiés par la crise sanitaire :

- l'amélioration de la qualité des soins de santé et de la sécurité sanitaire, dans les compétences qui sont dévolues à la Région wallonne, principalement les maisons de repos, les maisons de soins, les infrastructures des hôpitaux, la politique de prévention, les soins de santé de première ligne ;
- l'accélération de la digitalisation de l'économie. De la crise due au COVID19 vont naître de nouvelles exigences digitales, par exemple dans et entre les entreprises, dans l'enseignement, les soins de santé (dont les hôpitaux), les services publics etc.

Un autre impératif auquel doivent faire face les autorités wallonnes est évidemment la transition énergétique, c'est-à-dire le passage d'une société-carbone à une société moins consommatrice d'énergie et basée sur les énergie renouvelables.

Les mesures qui seront prises dans le cadre de ces différents domaines (notamment en matière d'infrastructure) coûteront de l'argent. Or, les finances publiques wallonnes ne pourront pas suivre sans de nouvelles recettes, et donc sans un secteur privé plus large, générateur de ces recettes publiques.

Ces différentes priorités ne doivent pas faire oublier que le premier défi de la Wallonie reste la réduction du chômage par la création d'emplois, essentiellement privés. Le taux de chômage, qui va de 7% à 14% selon les méthodes de calcul, ainsi que le taux d'emploi de 63% ne sont pas socialement acceptables (mais ils sont économiquement supportables, ce qui explique pourquoi le terrible mal du non-emploi ne se retrouve pas souvent en tête des préoccupations, du moins dans les actes).

Les entreprises exportatrices, clé du redressement

Mais comment définir/choisir les types d'activité qui assureront à la Wallonie un développement économique solide et équilibré, créateur d'emplois et générateur de recettes publiques ? Les politiques "sectorielles", très en vogue les 20 dernières années, n'ont pas donné de très bons résultats, sinon à définir des secteurs extrêmement larges comme la santé ou les TIC. Quel marqueur dès lors pour cerner la cible des politiques de soutien ? Un bon facteur discriminant pourrait être la dimension exportatrice des entreprises. En effet, une entreprise dont l'ambition se limite au marché wallon a peu de chance d'apporter une contribution décisive à l'économie tout entière.

Ces entreprises exportatrices, actuelles et futures, relèvent et relèveront, pour l'essentiel, du secteur industriel (dans une définition qui dépasse le secteur manufacturier). On en revient donc à la question, très débattue, de l'opportunité d'une politique industrielle. On devine le sujet de la prochaine chronique.

== =